



Renseignements pratiques

Lieu

Centre de l'Espérance
8, rue de la Chapelle – 1207 Genève
De la gare Cornavin: Bus 5 (direction Thônex-Vallard) arrêt Terrassière
Parkings payants: Villereuse et Eaux-Vives 2000

Inscription

- Au moyen du formulaire ci-joint à renvoyer avant le **1er octobre 2012** au:
Secrétariat du département de droit civil
Faculté de droit – Uni Mail – Université de Genève
Bd du Pont-d'Arve 40 – 1211 Genève 4
Fax: +41 (0)22 379 84 67

Finances d'inscription

- CHF 400.- pour la journée
- CHF 200.- pour le matin
- CHF 200.- pour l'après-midi
- CHF 300.- (avocats-stagiaires sur présentation d'une pièce de légitimation) pour la journée

La finance d'inscription inclut la documentation et les pauses cafés; celle de la journée comprend également la pause lunch.

Annulation

En cas d'annulation reçue le 30 octobre 2012 au plus tard, la finance d'inscription est remboursée sous déduction d'un montant de CHF 50.-.

Attestation

Une attestation de participation peut être délivrée sur demande.

Informations complémentaires

Nicole CRAUSAZ | Francine PINGET
Secrétariat du département de droit civil
Faculté de droit
Tél. +41 (0)22 379 84 73 | 86 33
Nicole.Crausaz@unige.ch | Francine.Pinget@unige.ch

www.unige.ch/formcont/protectiondeladulte

Le nouveau droit de protection de l'adulte

jeudi 8 novembre 2012

Professeure Audrey LEUBA

Journée organisée par
la Faculté de droit et le Pouvoir judiciaire



Avec le soutien de
Pro Senectute Suisse



UNIVERSITE DE GENEVE
Secrétariat du département de droit civil
Faculté de droit
Bd du Pont-d'Arve 40
1211 Genève 4



Matinée

Jeudi 8 novembre 2012

Après-midi

- 8h30 Accueil des participants
- 8h45 Ouverture du colloque
Audrey LEUBA
Professeure à l'Université de Genève
- 8h50 **Le nouveau système des curatelles**
Philippe MEIER
Professeur à l'Université de Lausanne
- 9h30 **Aspects procéduraux de la protection de l'adulte**
Thierry WUARIN
Président du Tribunal tutélaire, Pouvoir judiciaire, Genève
- 10h00 Discussion
- 10h10 *Pause café*
- 10h30 **Le placement à des fins d'assistance**
Olivier GUILLOD
Professeur à l'Université de Neuchâtel
- 11h00 **Le mandat pour cause d'incapacité**
Thomas GEISER
Professeur à l'Université de Saint-Gall
- 11h30 Discussion
- 11h40 **Aspects de droit international privé de la protection de l'adulte**
Florence GUILLAUME
*Professeure à l'Université de Neuchâtel
Doyenne de la Faculté de droit*
- 12h10 Discussion
- 12h15 Clôture de la matinée

Pause lunch

- 13h30 **Atelier A** (à choix)
- 1 Les curatelles "sur mesure"**
Philippe MEIER
Professeur à l'Université de Lausanne, Avocat
- 2 La responsabilité civile des divers intervenants**
Thomas GEISER
Professeur à l'Université de Saint-Gall
- 3 Mandat pour cause d'incapacité: le rôle de l'autorité**
Philippe GUNTZ
Juge au Tribunal tutélaire, Pouvoir judiciaire, Genève
- 4 L'adulte incapable en institution médico-sociale ou en home**
Micaela VAERINI JENSEN
Chargée de cours à l'Université de Genève, Dr en droit, Avocate
- 14h45 *Pause café*
- 15h15 **Atelier B** (à choix)
- 1 Organisation et aspects de procédure à Genève**
Thierry WUARIN
Président du Tribunal tutélaire, Pouvoir judiciaire, Genève
- 2 La procédure dans le placement à des fins d'assistance**
Olivier GUILLOD
Professeur à l'Université de Neuchâtel
- 3 L'exercice du mandat de curateur**
Laure LUCHETTA MYIT
Greffière-juriste, Cheffe de projet, Pouvoir judiciaire, Genève
Romaine PILLONEL
Juriste, Service des tutelles d'adultes, Genève
- 4 La circulation de l'information**
Jean-Luc SCHWAAR
Chef du service juridique et législatif, Avocat, Vaud
- 16h35 Clôture de la journée

Le nouveau droit de protection de l'adulte

8 novembre 2012

Bulletin d'inscription à renvoyer avant le 1er octobre 2012
A remplir en lettres majuscules

Madame Monsieur

Nom:

Etude/Entreprise (en toutes lettres):

Profession/Fonction:

ADRESSE DE CONTACT

Adresse postale:

NP/Ville/pays:

Téléphone:

Prénom:

Professionnelle

Privée

E-mail obligatoire

Je m'inscris à la Journée **LE NOUVEAU DROIT DE PROTECTION DE L'ADULTE** du jeudi 8 novembre 2012. Je m'engage à payer la somme correspondante au moyen du bulletin de versement qui me sera adressé dès réception de la confirmation de mon admission.

CHF 400.- pour la journée CHF 200.- pour le matin CHF 200.- pour l'après-midi
 CHF 300.- (avocats-stagiaires sur présentation d'une pièce de légitimation) pour la journée

Je m'inscris aux ateliers (pour chacun des deux ateliers, votre 1er ou 2d choix sera retenu selon l'ordre d'inscription)

Atelier A (dès 13h30, à choix)

Premier choix 1 2 3 4

Second choix 1 2 3 4

Atelier B (dès 15h15, à choix)

Premier choix 1 2 3 4

Second choix 1 2 3 4

J'ai pris connaissance des conditions d'annulation.

Date: Signature: